Site classé

N° 14044

## Feuguerolles-Bully

# Parc du château du Val des Roquers

## Situation

La commune de Feuguerolles-Bully se situe à 11 km au sud-ouest de Caen, dans la vallée de l'Orne. Le Val des Roquers se trouve entre l'église de Feuguerolles et l'ancienne voie de chemin de fer Caen-Condé-sur-Noireau.

DREAL/P. Galineau

*Le vallon du ruisseau des Cours d'Orne*

**Typologie**
Parc

**Commune concernée**
Feuguerolles-Bully

**Surface**
7 ha

**Date de classement**
Arrêté du 22 avril 1941

## Histoire

Très peu de renseignements historiques nous sont parvenus sur le château de Feuguerolles. Dans sa Statistique Monumentale du Calvados (Tome 1 - 1846), Arcisse de Caumont n'accorde qu'une brève description à l'église en ignorant complètement le château du XVII[e] siècle qui s'élevait pourtant à quelques dizaines de mètres d'elle. Près de la route, le château se situait en haut du vallon du ruisseau des Cours d'Orne. Son jardin s'étendait à ses pieds en suivant le cours d'eau qui coule vers l'Orne à 800 m au nord-est. Un mur de clôture en pierres sépare l'ancien jardin du vallon. Une porte permet d'accéder au Val des Roquers, probablement réservé à la pâture des animaux et offrant de belles promenades le long d'allées cavalières. Le vallon est classé parmi les sites en avril 1941. Curieusement, la protection ne couvre pas le château et son jardin. Il est vrai qu'à l'époque, il était occupé par l'armée allemande et le périmètre était interdit. A l'été 1944, lors de la Bataille de Normandie, le château est complètement détruit, dynamité par ses occupants ou bombardé. Les ruines s'ensevelissent sous la végétation qui y croit librement tandis que le site protégé demeure isolé au creux du vallon.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie

# Le site

Devant l'église, entourée de maisons de la reconstruction et plus récentes, le vallon s'ouvre dans un large virage de la route. Boisé d'érables, il forme une coupure verte dans le village. La végétation du sous-bois a enseveli les ruines du château qui s'y devinent encore. Quelques terrasses, emmarchements et allées témoignent de son emplacement. Le fond du vallon est humide, parcouru de petits cours d'eau et ponctué de mares, sans doute d'anciens bassins du jardin. Le coteau sud, boisé et pentu, s'oppose au coteau nord occupé par des habitations en bordure du site. Le Val des Roquers ne se découvre qu'après l'ancien mur de clôture. La propriété, aujourd'hui privée, s'étend le long du ruisseau qui descend vers l'Orne, dans un cadre champêtre et bucolique. Quelques mares et retenues d'eau précèdent des prairies encadrant le cours d'eau. Au nord-ouest, près d'une ancienne ferme, une carrière à chevaux a été remblayée sur le haut du versant nord-ouest. Au-delà, une maigre haie sépare une vaste prairie des champs cultivés jusqu'au CD 201, près de la ligne de chemin de fer. Au sud-est, une bande boisée épaisse occupe les pentes du vallon qui, au milieu des prairies, rejoint un petit bois qui masque le ruisseau.

DREAL/P. Galineau

*Extrémité nord-est du site*

De la D 89 au sud-est du site, le Val des Roquers apparaît comme une bande boisée qui émerge d'un creux de terrain. Tout autour dans le relief doucement vallonné de la vallée de l'orne, les champs céréaliers s'étendent à perte de vue, balafrés des installations minières de la carrière d'Etavaux. Au loin, la silhouette blanche de la ville de Caen barre l'horizon.

DREAL/P. Galineau

*Le vallon vu du haut de la Roquette*

# Devenir du site

Aujourd'hui, le Val des Roquers est une propriété privée inaccessible. Parmi les maisons du bourg avoisinantes et les cultures, il apparait comme un petit coin de campagne secret et oublié dans son creux de terrain. Si sa configuration naturelle (coteaux en pente, fond de vallon humide...) semble le préserver de tout aménagement, le village qui l'enserre s'étend de plus en plus, notamment au sud-est. Au nord-est, la station d'épuration (hors site) s'agrandit afin de pouvoir répondre aux besoins d'une population croissante.

Date de parution : septembre 2013
DREAL Basse-Normandie / SRMP / DSP
10 boulevard du général Vanier CS 60040
14006 Caen cedex
Tél. 02 50 01 83 00 - Fax. 02 31 44 59 87
courriel :
DREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr
www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).